

France-Rwanda-Justice/génocide

LIBREVILLE, 17 janvier (Infosplusgabon) - Le jeudi 19 janvier, au tribunal de Paris (porte de Clichy), a lieu un procès inhabituel à plus d'un titre : un Rwandais suspecté d'avoir une responsabilité personnelle dans le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 et actuellement en cavale en France tente de faire taire une journaliste scandalisée par la bienveillance des autorités françaises à son égard.

Aloys Ntiwiragabo fait partie du premier cercle des extrémistes hutus rwandais, dont beaucoup échappent encore aux poursuites en justice pour leur rôle lors du génocide des Tutsis, en 1994. Lui était alors chef du renseignement militaire. Il a ensuite créé un groupe armé de reconquête du Rwanda, qui sévit encore aujourd'hui dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est recherché par le Rwanda et Interpol.

Depuis 1994, les pouvoirs politiques français successifs ont laissé des suspects de génocide de premier plan s'installer sur notre sol. La justice française tolère leur présence, en refusant systématiquement de les extraditer (contrairement à un nombre croissant de juridictions), tout en n'ayant pas les moyens de les juger dans des délais raisonnables. C'est peut-être pourquoi la diaspora des extrémistes hutus se permet tous les culots.

Après le rejet de sa candidature à l'asile, Aloys Ntiwiragabo est découvert à Orléans par Mediapart en juillet 2020. Chez les spécialistes, la stupeur est générale, et c'est cette surprise que commente la journaliste Maria Malagardis dans un tweet, où elle écrit : « Un nazi africain en France ? Quelqu'un va réagir ? ». Rien d'étonnant à cela. Les historiens comme Jean-Pierre Chrétien montrent la filiation et les points communs entre l'antisémitisme et la propagande anti-Tutsis, entre la Shoah et l'extermination des Tutsis.

Depuis les révélations de Mediapart, Aloys Ntiwiragabo est visé par une instruction judiciaire pour « crime contre l'humanité ». Reparti en cavale, il garde son culot : il a en effet porté plainte contre la journaliste Maria Malagardis pour "injures publiques", et c'est ce dossier qui doit être

jugé ce 19 janvier.

La présomption d'innocence dont jouit Aloys Ntiwiragabo ne doit pas amener à tirer sur les messagers : Survie soutient Maria Malagardis et dénonce toutes les complicités, actives ou tacites, dont la diaspora des extrémistes hutus a bénéficié en France pendant un quart de siècle.

Depuis 2011, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) estime pourtant que le Rwanda présente les garanties nécessaires en ce qui concerne les conditions de jugement et de détention : elle a en effet, dans un arrêt du 27 octobre 2011, autorisé l'extradition vers le Rwanda de Sylvère AHORUGEZE, accusé de génocide et crimes contre l'humanité. Pour sa part, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a confirmé en appel, le 16 décembre 2011, le transfert au Rwanda de Jean UWINKINDI pour y être jugé, renversant ainsi sa jurisprudence précédente, dont se targuent visiblement toujours celles et ceux qui, en France, s'opposent à toute extradition vers le Rwanda. (Source SURVIE).

FIN/INFOSPLUSGABON/KJM/GABON2023

© Copyright Infosplusgabon